

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Numéro		de permis			Date d'inspection		
Power Play Academy Moncton Campus Inc. 2019511					Le 07 mai 2024		
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
Academie Power Play Academy Moncton Campus 2				(506) 854-7529			
Adresse				Į.			
1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Ashley Kelly			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives			ement	•		Date d'attestation de la conformité	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.		24(1)	24(1)(c)(vii)		r. 2024	07 mai 2024	
Commentaires généraux							
Tous les éléments inspectés sont maintenant conformes	S.						
original signé par Ashley Kelly Signature de la personne responsable de la délivrance	de D	Le 07 mai 2024 Date					
permis	_						
original signé par Martine Bistoquet Macaque			ا ا	e 07 m	ai 2024		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée			Date				